Courrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 618

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PAGE 1

Surveillance des prix 1972-1982

conseiller fédéral Fritz Honegger, se dit grandement confiant pour l'année à venir en matière de prix, sauf «mauvaise surprise» sur les marchés des changes; et de rendre hommage à la contribution de la Banque Nationale dans la lutte contre l'inflation.

Ce n'est certes pas faire trop d'honneur à la BNS, mais bien souligner cruellement les limites de son pouvoir. Voyez sa politique monétaire, plutôt mal récompensée.

OBJECTIFS ATTEINTS

Depuis 1975 (et sauf pour 1979), la BNS, d'entente avec le Conseil fédéral, a publié régulièrement d'avance un objectif de croissance de la masse monétaire pour l'année suivante, pour que l'économie connaisse ses intentions. De fait, et sauf en 1978/79 où la lutte contre la surappréciation du franc suisse reçut naturellement la priorité, les objectifs annuels fixés ont été plus ou moins largement atteints; très largement même pour 1980 et 1981: non seulement le taux-plafond de +4% n'a pas été crevé, mais la «base monétaire», qui comprend le numéraire en circulation et les avoirs en comptes de virements, n'a pratiquement pas augmenté au cours des deux dernières années. Quant à la masse monétaire au sens strict, qui comprend le numéraire et les dépôts à vue auprès des banques et en comptes de chèques postaux, elle a carrément diminué tout au long depuis décembre 1980.

Tandis que la BNS voyait ainsi triompher sa très stricte politique de la masse monétaire — la plus orthodoxe sans doute en Occident — l'inflation se poursuivait au rythme record que l'on sait. Conclusion: il n'y a pas de lien mécanique entre la masse monétaire et l'évolution conjoncturelle; à court terme du moins, le dosage de la première ne garantit pas la maîtrise de la seconde.
Tout le monde le savait d'ailleurs: dans une économie aussi petite et de surcroît «ouverte» que la nôtre, le gouvernement échappe aux gouvernants.

Que peut faire la BNS quand, alléchés par les taux d'intérêts astronomiques servis sur les marchés monétaires étrangers, les avoirs s'en vont par milliards se placer à terme au Luxembourg, à New York ou «au large» (off-shore)? Laisser les taux monter à l'intérieur pour retenir l'argent et espérer qu'il se placera en Suisse?

Faut pas rêver. Même le Conseil fédéral, même par la voix convaincante de Willy Ritschard, ne parvient pas à imposer un modeste taux de 5% d'intérêt anticipé sur les placements fiduciaires.

Alors, inutile de biaiser. Dès lors que l'évolution conjoncturelle ne dépend pas du seul approvisionnement du pays en monnaie, il faut bien se donner d'autres moyens de lutter le cas échéant contre l'inflation. Outre les trois domaines classiques d'intervention prévus par l'article conjoncturel (monnaie et crédit, finances publiques, affaires économiques extérieures), la surveillance des prix s'impose.

CONJONCTURE ET STRUCTURES

Pour cela bien sûr, il faut une base constitutionnelle, sur laquelle les avis divergent: l'initiative lancée par les organisations de consommatrices prévoit d'attaquer le problème au niveau des structures, par une surveillance des prix permanente mais sectorielle, tandis que le contre-projet du Conseil fédéral s'en tient à l'exercice de pompier, avec M. Prix pour capitaine, et pour la durée de l'incendie inflationniste.
Cette conception d'une surveillance des prix strictement conjoncturelle a évidemment l'avantage de permettre à ses propres auteurs de la dénoncer comme une pauvre mesure agissant au mieux sur les symptômes. Sans oser changer de modèle pour la «formule structurelle», en faveur de laquelle le parti socialiste vient d'opter, en estimant à juste titre qu'une politique économique et conjoncturelle efficace vaut bien une telle dérogation au principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

COURRIER

Manque d'épargne

Dans DP 615 et 616, vous allez, répétant ce que nos banquiers racontent: il y aurait en Suisse un phénomène nouveau, qui serait une «absence d'épargne».
Vous corrigez le tir en démontrant que ce n'est pas une «absence», mais une épargne évoluant sous une autre forme (prédominance de l'épargne «sociale»: assurances, deuxième pilier).

Nous, on veut bien. Mais nous aimerions tout de même signaler, en passant, que cette soi-disant «absence» n'est pas vérifiée partout.
Prenons les comptes publiés par l'une des grandes banques Raiffeisen vaudoises (Société coopérative de crédit mutuel d'une paroisse): le bilan de cette institution accuse sous «épargne» pour l'année 1970 un montant de Fr. 4 600 000.—. Le même poste pour l'année 1980 passe à Fr. 16 200 000.—. L'évolution est d'une régularité frappante: ce poste du bilan subit une augmentation annuelle régulière qui se situe entre 10 et 20%.
Bien sûr, il est fort possible que la situation soit un peu différente dans les grandes banques commerciales et cantonales du pays. Cela proviendrait peut-être du fait qu'il y a épargne et épargne!

Prenons le cas du Suisse moyen Fritz Köbi. Il dispose de Fr. 100 000.—, somme résultant d'une juteuse affaire immobilière. Ces dernières années, il laissait cet argent (non déclaré à l'impôt) sur un compte dit d'«épargne», afin de pouvoir en disposer dans des délais pas trop longs pour un éventuel nouvel achat de terrain dans un but spéculatif. L'ennui, pour Fritz, c'est que les intérêts à 4% de ce compte d'épargne étaient amputés chaque année d'un impôt anticipé de 35%! Ayant passé à sa banque, Fritz Köbi, qui lit les journaux pour savoir ce que pense, dit et fait le Reagan qu'il admire, demande au banquier de lui placer la somme, à court terme, en Amérique, à 16% (c'est là ce qu'on appelle les «avoirs fiduciaires» des banques, pour lesquels Willy Ritschard n'a pas pu obtenir le ridicule petit impôt de 5% calculé sur les intérêts).
Vous pigez?
L'ancien placement en compte d'épargne, à la mode de papa: Fr. 100 000.— à 4% donne un rendement de Fr. 4000.— dont il faut déduire l'impôt anticipé de 35%; reste Fr. 2600.—. Le nouveau placement, à courts termes répétés, via les avoirs fiduciaires, rapporte par année Fr. 16 000.—, dont il n'y a aucun impôt à déduire!
Et voilà, Madame, pourquoi votre fille est malade!
Et voilà aussi pourquoi les banques font les difficiles pour les prêts hypothécaires destinés à la construction de logements: les placements outre-mer sont beaucoup plus juteux.

G. P.

BANQUE RAIFFEISEN À YVONAND: DIX ANS D'ÉPARGNE

		Epargne	*Prêts hypothécaires*
31.12.	1970	4 621 330.38	4 672 335.60
	1971	5 090 559.28	5 263 921.50
	1972	5 652 551.58	5 734 735.90
	1973	6 886 294.33	6 176 240.—
	1974	7 993 671.96	6 725 170.—
	1975	9 024 091.53	7 788 425.—
	1976	10 111 965.83	8 528 910.—
	1977	11 376 959.48	10 138 940.—
	1978	12 548 839.23	12 310 795.—
	1979	14 657 096.92	13 145 105.—
	1980	16 218 666.52	15 699 971.—

Les chiffres (extraits des bilans annuels de la caisse en question) ci-dessus prouvent:
1. Que le peuple suisse *non spéculateur* n'a pas ralenti son effort d'épargnant.
2. Qu'une banque qui ne s'amuse pas à spéculer à court terme avec les taux d'usure en vigueur dans certains pays peut encore assurer largement ses prêts sur hypothèque au moyen des versements des épargnants.

RÉPONSE

Les faits et l'intoxe

Tout d'abord, merci à notre correspondant de s'être penché sur cette matière ingrate que sont les comptabilités bancaires! L'exercice est délicat, mais il est indispensable: l'intoxe règne en maîtresse au chapitre de l'épargne helvétique et on est stupéfait de voir avec quelle facilité sont accréditées les semi-vérités, quand ce ne sont pas tout bonnement des mensonges, présentées à l'opinion pour justifier la hausse des taux d'intérêt.

Cela dit, rappelons tout de même que nous n'avons pas inventé les chiffres à partir desquels nous avons risqué un diagnostic qui n'est de loin pas celui des «banquiers»: ces chiffres sont ceux de la comptabilité nationale que tout un chacun peut consulter, sinon décrypter.

LES MÉNAGES PAIERONT

Et nous maintenons notre conclusion, dûment étayée: «La hausse est l'effet de l'assèchement du marché par l'exportation des capitaux flottants à la recherche internationale du meilleur placement. Les ménages, eux, ne consomment pas plus et n'épargnent pas moins (tenir compte du changement de nature de l'«épargne»), mais c'est tout de même eux qui paieront, en milliards, les bénéfices réalisés par les détenteurs de capitaux qui ont pu et su passer la frontière et se placer.» Voilà qui n'est pas éloigné de la conclusion de notre correspondant!

Pour le reste, cette lettre nous confirme que la clientèle des banques Raiffeisen est peut-être celle qui est la plus insensible à la tentation du placement juteux et international. Intéressant et digne d'être pris en compte!

Encore quelques précisions. Au long des calculs que nous n'avons pas voulu infliger à nos lecteurs, nous nous sommes rendus rapidement compte que les cercles qui se lancent dans les placements à terme, dans les opérations fiduciaires, sont de plus en plus larges: il y a là un effet d'entraînement qui n'est pas prêt de se tasser et qui aura encore des répercussions sur le marché intérieur de l'argent puisque la très grande partie de ces placements se fait à l'étranger.

TROIS ANS DE FUITES

Quelques points de repère? Examinons le poste: capitaux fiduciaires en provenance de Suisse. Les «ménages» (individus) y sont pour beaucoup: 1972 millions en 1978, 4087 millions en 1979 et 7710 millions en 1980. Caisses de pension: 24 millions en 1978, 128 millions en 1979 et 833 millions en 1980! Caisses maladie et sociétés d'assurances: 45 millions en 1978, 98 en 1979 et 314 en 1980. Secteur privé, établissements non financiers, soit les entreprises: 2080 millions en 1978, 3080 en 1979 et 4672 millions en 1980. Et la progression est aussi sensible, quoiqu'à une autre échelle, dans le secteur public, CFF, PTT, hôpitaux, etc.: 7 millions en 1978, 5 en 1979 et 16 en 1980. Au total, de 1978 à 1980, on passe d'un peu plus de 7000 millions à 17 505 millions. Et voilà aussi où la chatte a mal au pied. (Réd.)